

Bruxelles, le 18 septembre 1990

SERVICE GUIDANCE P.M.S.

RG/JG/19

- Aux Directeurs des Centres P.M.S. organisés par la Communauté germanophone;

POUR INFORMATION

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs des centres P.M.S. subventionnés par la Communauté germanophone.

15710 U357

OBJET : REGIME DE VACANCES ET CONGES -
Année scolaire 1990-1991

Le régime des vacances et congés des membres du personnel technique des centres P.M.S. est fixé comme suit, pour l'année scolaire 1990-1991.

1. VACANCES D'ETE

47 jours calendrier consécutifs pris entre le 1er juillet et le 31 août, suivant un système de roulement appliqué de telle façon que pendant cette période, le centre soit accessible au public, au moins du 1er au 7 juillet inclus et à partir du 24 août, l'accès étant toujours fermé au public du 15 juillet au 15 août.

2. CONGES DU 1er TRIMESTRE

Du jeudi 1er novembre au dimanche 4 novembre 1990 inclus.

3. VACANCES DE NOEL

Du lundi 24 décembre 1990 au dimanche 6 janvier 1991 inclus

4. CONGE DU 2ème TRIMESTRE

Du lundi 11 février au dimanche 17 février 1991 inclus.

5. VACANCES DE PAQUES (Vacances de printemps)

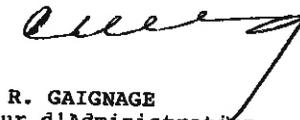
Du mardi 2 avril au dimanche 14 avril 1991 inclus.

6. CONGES DIVERS

- a) le lundi 1er avril 1991 (lundi de Pâques)
- b) le mercredi 1er mai 1991 (Fête du Travail)
- c) le jeudi 9 mai 1991 (Ascension)
- d) le lundi 10 mai 1991 (Pentecôte).

Je vous remercie de bien vouloir communiquer ces informations à tous les membres du personnel technique de votre centre.

Le Fonctionnaire chargé de la coordination de la gestion administrative de l'enseignement de la Communauté germanophone,



R. GAINAGE
Directeur d'Administration